



**La mobilisation considérable contre la loi Duplomb témoigne de l'inquiétude suscitée par la dépendance de l'agriculture française aux produits phytosanitaires. Mais malgré les études alarmantes des chercheurs concernant leurs effets sur nos organismes, les tentatives pour limiter leur usage sont la cible d'attaques ces dernières années**

*Par Sébastien Billard  
et Bérénice-Rocfort-Giovanni*

# LES VRAIS DANGERS DES PESTICIDES

**I**l s'en est fallu de peu. Saisi par plusieurs parlementaires, le Conseil constitutionnel a finalement censuré cet été l'une des principales mesures de la loi Duplomb : la réintroduction de l'acétamipride, un puissant insecticide décrié pour sa toxicité. Mais qu'importe. L'inquiétude autour des effets des pesticides sur notre santé a éclaté au grand jour lors du vote du texte, et reste vive. Avec cette question lancinante : que sait-on exactement des risques liés à leur usage ?

S'il s'agissait d'une enquête policière, elle serait presque impossible à mener, tant les suspects sont insaisissables. A la fois invisibles et protéiformes, ils

se cachent partout, dans la terre, l'eau, l'air et notre alimentation, parfois à des doses infinitésimales. Une chose est sûre : ils sont massivement utilisés – chaque année, plus de 65 000 tonnes de phytosanitaires sont vendues en France –, et nous y sommes quotidiennement exposés, même si leur usage varie selon les régions (voir carte p. 26). Malgré la complexité du problème, la communauté scientifique ne désespère pas de comprendre l'impact sur nos corps des multiples produits chimiques épandus dans les champs depuis soixante-dix ans pour lutter contre les végétaux indésirables et les organismes nuisibles. Car la question de leur dangerosité découle de leur nature même. « *Ils ont été mis* » ▶

← Traitement de cultures à proximité d'habitations, en 2017 dans la Drôme.

→ Les pesticides, en France, ce sont quelque 300 molécules exploitées dans 2820 spécialités commerciales.

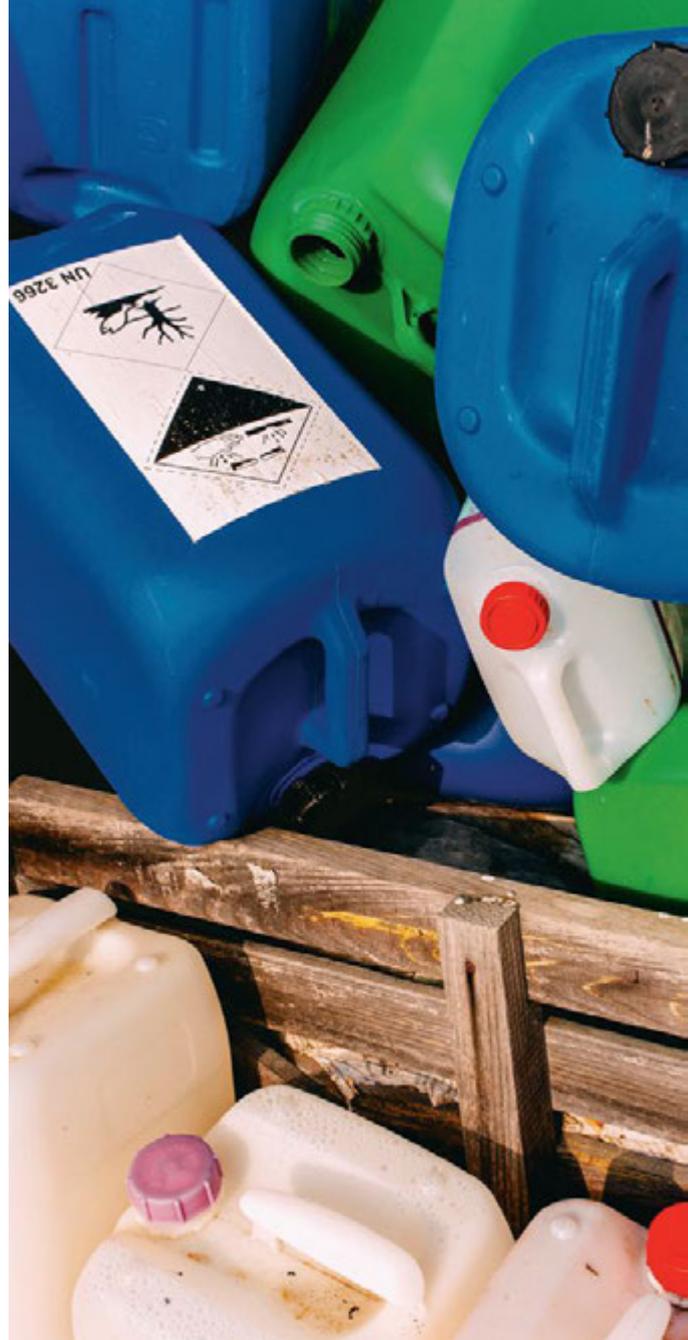
► *au point dans un seul but : tuer* », rappelle Laurence Huc, toxicologue et directrice de recherche à l'Institut national de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (Inrae). Leurs terribles effets sur la biodiversité sont désormais bien documentés : ils contribuent au déclin des espèces et bouleversent certains processus naturels, comme la pollinisation. Une vaste étude publiée en 2023 identifie les pesticides et les engrais comme le « *facteur majeur* » de l'effondrement des populations d'oiseaux en Europe.

S'ils agissent sur le vivant, pourquoi en serait-il autrement pour l'humain ? Dans le cas de certains produits, le doute n'est plus permis. Le DDT, un puissant insecticide, a été proscrit dans les années 1970 à cause de son impact sur l'environnement mais aussi parce qu'il est susceptible, entre autres, de provoquer des cancers du sein et du foie. Le chlordécone, employé dans les bananeraies, a fini par être banni en 1990, car reconnu comme néfaste pour le système nerveux et se comportant comme un perturbateur endocrinien, qui déséquilibre les hormones et les fonctions reproductrices – il est cependant resté en usage aux Antilles jusqu'en 1993. Quant aux néonicotinoïdes, gamme à laquelle appartient l'acétamipride (voir p. 28), ils ont été interdits en 2018 en France, en raison notamment de leur toxicité pour les abeilles. Mais qu'en est-il des centaines d'autres – quelque 300 molécules sont utilisées dans notre pays, dans 2820 spécialités commerciales ?

### CANCERS ET TROUBLES COGNITIFS

Au milieu de cet océan d'incertitudes, une expertise collective compilant plus de 5 300 documents fait référence : « Pesticides. Effets sur la santé ». Menée par l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale (Inserm) en 2013, elle a été mise à jour en 2021. « *Ce qui est inquiétant, c'est qu'aucune affirmation contenue dans la première synthèse n'a été démentie par la suivante. Au contraire, la liste des soupçons s'est même allongée ou renforcée* », met en avant Xavier Coumoul, professeur de toxicologie et de biochimie à l'université Paris-Cité, qui a participé à ces travaux.

L'étude livre de précieux enseignements sur les premières personnes concernées : les agriculteurs. Pour les exploitants qui manipulent quotidiennement des pesticides, la présomption de lien est « forte » (soit le degré le plus haut) entre le recours à ces composés chimiques et l'apparition de nombreuses pathologies : certains cancers du sang (lymphome non hodgkinien et myélome multiple), de la prostate, mais aussi la maladie de Parkinson, des troubles cognitifs, la broncho-pneumopathie chronique obstructive et la bronchite chronique. « *La moelle osseuse est très sensible à ces substances* », précise Laurence Huc. Les cultivateurs



pourraient également être victimes, à des niveaux de présomption « moyens », d'autres affections graves : maladie d'Alzheimer, troubles anxio-dépressifs, cancers (du système nerveux central, de la vessie, du rein, leucémies, sarcomes des tissus mous), asthme, siflements respiratoires et pathologies thyroïdiennes.

Toujours selon l'Inserm, les cultivateurs ne sont pas les seuls à courir un danger : leurs enfants présentent un risque important de déclarer plus tard un cancer pédiatrique, lorsqu'ils ont été exposés in utero aux pesticides. A l'image d'Emmy, morte en 2022 à l'âge de 11 ans d'une leucémie, parce que sa mère, fleuriste, avait été en contact avec des composés chimiques pendant sa grossesse. Preuve que ces périls sont de plus en plus identifiés, le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides a connu en un an une hausse



← Les néonicotinoïdes, dont l'acétamipride, ont un effet toxique connu sur les populations d'abeilles.

**“AUCUNE AFFIRMATION DE NOTRE SYNTHÈSE DE 2013 N’A ÉTÉ DÉMENTIE PAR LA SUIVANTE. LA LISTE DES SOUPÇONS S’EST MÊME ALLONGÉE OU RENFORCÉE.”**

XAVIER COUMOUL, CHERCHEUR

de 45% des demandes, pour des pathologies développées dans le cadre du travail : 978 personnes en 2024 contre 671 en 2023, dont 20 enfants malades exposés dans le ventre de leur mère. Le début d'un long et difficile chemin pour obtenir la reconnaissance de leur préjudice.

Si la nocivité des pesticides ne fait plus de doute pour des utilisateurs fréquents, « l'association entre l'exposition à ces substances et des pathologies est beaucoup plus ardue à mettre en évidence dans la population générale », reconnaît Francelyne Marano, vice-présidente de la Ligue contre le Cancer et professeure émérite de biologie cellulaire et de toxicologie. La faute à des informations parcellaires et fragmentées. Il est ainsi très difficile, en France, de savoir précisément ce que les agriculteurs déversent sur leurs terres, ces

renseignements étant consignés mais pas rendus publics. « La production de données solides est aussi très complexe, parce que nous sommes tous soumis à de multiples expositions », ajoute Giovanni Prete, maître de conférences en sociologie à l'université Sorbonne Paris Nord et spécialiste des politiques de santé environnementale.

Preignac en Gironde, Saint-Rogatien en Charente-Maritime, Sainte-Pazanne en Loire-Atlantique... Ces dernières années, plusieurs cas groupés de cancers chez des enfants grandissant près de vignobles ou de champs de céréales ont soulevé une vive émotion. Sans qu'il soit possible d'expliquer formellement la cause de ces phénomènes. Des travaux sont néanmoins menés pour tenter d'y voir plus clair. Al'image de PestiRiv, étude de grande ampleur coordonnée par l'Agence nationale de Sécurité sanitaire (Anses) et Santé publique France qui vise justement à mieux connaître le niveau d'imprégnation des voisins de parcelles viticoles. Ses premiers résultats, qui viennent d'être dévoilés, montrent des niveaux de contamination aux pesticides nettement plus élevés dans ces territoires par rapport aux zones éloignées de toute culture. Dans les urines, l'augmentation atteint jusqu'à 45%... et jusqu'à plus de 1000% pour ce qui est des poussières analysées !

Dès 2023, l'Inserm s'est intéressé à la probabilité, chez les moins de 15 ans vivant non loin de vignes, de contracter une leucémie, et livrait ce constat nuancé : la simple présence de cultures à moins de 1000 mètres du lieu de résidence ne semble pas constituer en soi un péril. En revanche, les scientifiques ont observé « une association » entre le risque de développer une certaine forme de la maladie et l'étendue de la surface couverte ▶

→ Selon l'Inserm, il y a une « forte » présomption de lien entre la manipulation quotidienne de produits phytosanitaires par les agriculteurs et l'apparition chez eux de pathologies telles que certains cancers du sang.

► par les vignes dans ce périmètre de 1 000 mètres. Des conclusions en demi-teinte, qui profitent aux défenseurs du tout-chimique, industriels en tête.

Jusqu'à quand ? C'est la question que pose Marc Billaud, directeur de recherche au CNRS et membre d'une équipe travaillant sur les cancers pédiatriques au Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon. Il fait partie des nombreux chercheurs frappés par la hausse des cas chez les jeunes adultes. Longtemps soupçonnée, cette donnée sanitaire est désormais objectivée par des travaux récents. En 2023, une étude parue dans le « British Medical Journal » décrivait une progression mondiale de près de 80 % des cancers chez les moins de 50 ans entre 1990 et 2019. La prestigieuse revue « The Lancet » prévoyait quant à elle, en 2024, une hausse de 12 %, d'ici à 2050, des nouveaux cas et décès chez les moins de 40 ans.

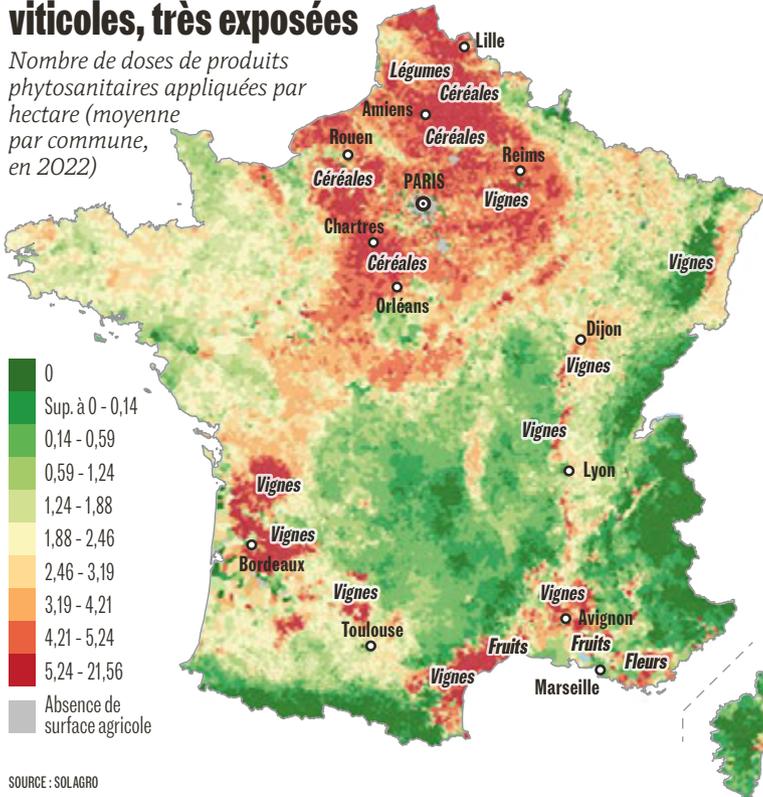
« L'augmentation des cas ne peut pas être attribuée exclusivement au vieillissement de la population et à un meilleur dépistage, affirme Marc Billaud. L'imprégnation chimique à laquelle nous sommes tous soumis joue forcément. » Les centres de référence en cancérologie, longtemps prudents sur le sujet, n'écartent plus cette piste. « Quand vous parlez cancer et environnement, vous ouvrez une boîte de Pandore, note le Pr Steven Le Gouill,

directeur de l'Institut Curie à Paris. *Toute la difficulté est d'établir un lien de causalité. Est-ce dû à une interaction entre différents facteurs ? Y a-t-il quelque chose que l'on ne voit pas ? Il y a en tout cas des éléments que l'on ne comprend pas.* » Et qui justifieraient, a minima, que le principe de précaution s'applique.

Car si l'ensemble des pesticides mis sur le marché sont évalués avant d'être commercialisés, ce processus est loin d'être satisfaisant – ce que la justice vient d'ailleurs de reconnaître. « L'un des problèmes majeurs est qu'il est plus facile de les autoriser que de les interdire, fustige Marc Billaud. En approuver un prend deux à trois ans. Pour le retirer de la circulation, il faut en revanche compter vingt, quarante, parfois soixante ans. » Pourquoi ? « Parce que l'autorisation de mise sur le marché repose majoritairement sur les données fournies par les fabricants. Le retrait, lui, doit être motivé par des preuves épidémiologiques solides. » Donc par des études indépendantes, qui nécessitent énormément de temps. La critique est partagée par le sociologue François Dedieu, auteur de « Pesticides. Le confort de l'ignorance » (Seuil), qui rappelle que la toxicité d'un pesticide n'est évaluée que sur une période courte, de douze mois à deux ans maximum : « Pour mesurer les dangers d'un produit, on se focalise essentiellement sur les effets plus ou moins aigus, provoqués par des expositions ponctuelles à des doses élevées. L'impact d'une dose moindre, chronique, sur une longue période, n'est, lui, pas jaugé. »

## Les régions céréalières et viticoles, très exposées

Nombre de doses de produits phytosanitaires appliquées par hectare (moyenne par commune, en 2022)



SOURCE : SOLAGRO

### PROCESSUS D'HOMOLOGATION OBSOLÈTE

Quand il survient, l'arrêt de la commercialisation d'une substance n'augure par ailleurs pas forcément une ère plus sûre. « Des molécules très dangereuses ont été interdites ces dernières années. Mais on ne sait pas grand-chose sur celles qui sont arrivées dans le même temps sur le marché », déplore Jean-Marc Bonmatin, chercheur chimiste et toxicologue au CNRS, spécialiste des néonicotinoïdes. Ce qui lui fait craindre le pire : « Si les autorités ne les évaluent pas mieux, rien ne dit qu'on ne découvrira pas dans quelques années qu'elles sont aussi nocives. » Arrivés sur le marché pour remplacer les organophosphorés, qui avaient eux-mêmes remplacé les organochlorés comme le DDT, les pyrèthrinoïdes, une famille d'insecticides utilisés en agriculture et dans les produits anti-moustiques, suscitent une inquiétude croissante. L'Anses a récemment appelé à la vigilance – mais sans aller jusqu'à préconiser leur retrait –, estimant qu'ils jouent un rôle dans la survenue de troubles anxieux et dépressifs chez les enfants exposés pendant la grossesse. « C'est un cycle infernal, appuie Xavier Coumoul. Nous passons notre temps à remplacer une famille de pesticides par une nouvelle, sans jamais tenter de diminuer ce recours à la chimie. »



**Les cultures les plus traitées**

Fréquence à laquelle une culture reçoit chaque année la dose de pesticide maximale autorisée



**28,2**  
Pomme



**17,1**  
Vigne



**13,7**  
Houblon



**11,8**  
Pomme de terre



**4,6**  
Betterave sucrière



**4,6**  
Blé d'hiver



**1,9**  
Maïs

SOURCE : SOLAGRO

**“LES VÉRIFICATIONS SONT FAITES MOLÉCULE PAR MOLÉCULE. MAIS DANS LA MAJORITÉ DES CAS, C’EST L’EFFET COCKTAIL QUI PROVOQUE DES MALADIES.”**

FRANCELYNE MARANO, TOXICOLOGUE

Pour d’autres, ce processus d’homologation est carrément obsolète, en raison de l’impressionnant nombre de molécules déversées dans l’environnement. « Avant commercialisation, les vérifications sont faites molécule par molécule. Mais dans la majorité des cas, c’est une exposition multiple qui provoque des maladies, ce qu’on appelle l’effet cocktail. Il inclut les pesticides, d’autres substances chimiques, comme les PFAS [contenus dans les produits de la vie courante, NDLR], mais aussi les comportements individuels », explique France-lyne Marano. Encore peu étudié par les laboratoires, cet effet cocktail est potentiellement explosif, comme l’avait souligné dès 2023 l’épidémiologiste environnemental Rémy Slama lors de son audition par la commission d’enquête parlementaire sur les raisons des échecs des plans Ecophyto. « Imaginons que je sois exposé à 100 substances, chacune à une dose considérée comme faible. Si elles ciblent le même organe ou la

même pathologie, il est probable que cela revienne plus ou moins, pour moi, à être soumis à une dose de 100 d’une seule de ces substances. » Près de La Rochelle, dans la plaine céréalière d’Aunis, jusqu’à 41 molécules de pesticides avaient été relevées dans l’air par endroits en 2021. Or, plusieurs cancers pédiatriques ont été diagnostiqués dans des villages environnants.

Dans cette perspective, la notion de « dose », souvent mise en avant par les fabricants pour garantir l’innocuité de leurs produits, n’a plus beaucoup de sens. « Il faut prendre en compte toute la problématique des perturbateurs endocriniens, qui ont des effets même à des niveaux considérés comme non toxiques, précise France-lyne Marano. De nombreux pesticides, comme les néonicotinoïdes, agissent comme tels. Or, les agences sanitaires ont beaucoup de mal à évaluer ces risques, car les impacts sur l’organisme sont variés. »

Nadine Houédé, l’une des premières médecins à avoir alerté le monde politique sur le danger il y a treize ans, alors qu’elle était oncologue à Bordeaux, relève une autre limite : « Les pesticides sont souvent mélangés entre eux, pour plus d’efficacité. On en associe deux ou trois pour protéger les champs. Sauf que ces combinaisons ne sont jamais testées en laboratoire. Peut-être qu’un produit seul n’est pas cancérigène, mais avec d’autres, qui dit qu’il ne l’est pas ? On joue au magicien pour les cultures et à l’apprenti sorcier avec les personnes. » La toxicologue Laurence Huc appelle à arrêter « l’expérimentation humaine en cours ». Elle en est convaincue : « Ce que l’on sait déjà devrait suffire à faire cesser notre usage délirant de pesticides, en transformant en profondeur les méthodes agricoles et les modèles agroalimentaires. » ●

# LE COUP DE PRESSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



→ Le 8 juillet, en se levant et en criant aux députés qui ont voté la loi « vous êtes les alliés du cancer et nous le ferons savoir ! », Fleur Breteau devient le visage de la contestation.

## En plein cœur de l'été, plus de 2 millions de Français ont demandé l'abrogation de la loi Duplomb, qui prévoit de réautoriser un insecticide interdit en France depuis 2018. Un front citoyen qui a mis en lumière la montée en puissance des préoccupations pour la santé environnementale dans la population

Par Emilie Brouze

C râne nu, visage émacié, lèvres rouges, elle est la « tête du cancer » – ce sont ses propres mots – qui regarde les députés voter la loi Duplomb. Ce 8 juillet, le texte controversé, qui prévoit de réautoriser l'acétamipride, un pesticide néonicotinoïde interdit en France depuis 2018, est adopté avec 316 voix « pour ». Et Fleur Breteau, présente dans les tribunes de l'hémicycle à l'invitation du groupe Ecologiste et Social, ne peut s'empêcher de se lever et de crier, en pointant du doigt les parlementaires : « Vous êtes les alliés du cancer et nous le ferons savoir ! » Quand le texte avait été présenté au Sénat en janvier, cette consultante de 50 ans, qui a un temps milité chez Greenpeace, entamait une chimio pour lutter contre son deuxième cancer en quatre ans, un à chaque sein. Sous perfusion, elle découvre que les sénateurs l'ont validé alors que 1 200 médecins et scientifiques, dans une lettre ouverte, s'y opposent et que des toxicologues parlent d'un produit dangereux, présentant un risque pour la santé humaine. Fleur Breteau est horrifiée. Autour d'elle, le crabe frappe comme une épidémie : sa sœur, son meilleur ami décédé l'an dernier... Dans les couloirs de l'hôpital Gustave-Roussy, à Villejuif (Val-de-Marne), elle croise un enfant malade, une femme enceinte, un jeune de 19 ans souffrant d'un cancer du cerveau inopérable. Cette anomalie lui « fout la rage ». D'un souffle, elle lance le collectif Cancer Colère pour « politiser » cette maladie en s'attaquant à ses causes structurelles. « Avec la loi Duplomb, on nous impose d'accepter le risque grandissant de cancers », fulmine-t-elle. La vidéo de son coup d'éclat à l'Assemblée ne tarde pas à tourner sur les réseaux sociaux. Fleur Breteau devient le visage de la contestation contre la proposition du sénateur Les Républicains. Et incarne cette préoccupation nouvelle pour la santé environnementale qui traverse toute la société.

Fleur Breteau n'est pas la seule à être en colère. En plein cœur de l'été, alors que le chassé-croisé des vacanciers a débuté, plus de 2 millions de personnes tapent leurs identifiants FranceConnect pour signer sur le site de l'Assemblée nationale une pétition exigeant l'abrogation « immédiate » de la loi. Deux millions, c'est autant que de bulletins LR déposés dans les urnes aux dernières législatives... Du jamais-vu. La vague n'est pas déclenchée par une ONG écolo, mais par une étudiante de 23 ans, Eléonore Pattery, « future

professionnelle de la santé environnementale », qui n'est affiliée à aucun parti et décline toutes les demandes d'interviews pour rester dans l'ombre. La pétition, déposée deux jours après le vote, est propulsée par des influenceurs et des personnalités, relayée par des associations de défense de l'environnement, et rassemble bien au-delà des cercles militants habituels. Il faut dire que la loi fait l'objet d'une intense mobilisation : pas moins de 22 sociétés savantes médicales, la Ligue contre le Cancer, le conseil scientifique du CNRS, 20 mutuelles et groupes mutualistes ou encore le Conseil national de l'Ordre des Médecins, pour ne citer qu'eux, se sont érigés contre.

### UN PASSAGE EN FORCE

La loi a beau entériner plusieurs reculs écologiques, elle est soutenue par le gouvernement et n'a pas fait l'objet d'un débat en séance plénière au Palais-Bourbon, mais d'une discussion à huis clos, en commission mixte paritaire. Un passage en force qui a fortement heurté une partie de l'opinion. « La loi Duplomb a eu un côté contre-productif : en allant tellement loin, elle a déclenché un ras-le-bol », observe Franck Rinchet-Girollet, porte-parole de l'association Avenir Santé Environnement et père d'un garçon en rémission d'un cancer pédiatrique. Lui qui vit sur la plaine céréalière d'Aunis, près de La Rochelle (Charente-Maritime), fustige une loi « rétrograde » et le grand retournement de la France sur les pesticides (voir p. 31), alors même que les connaissances scientifiques sur leurs effets se précisent. Il insiste : « Notre combat n'est pas dirigé contre les agriculteurs, mais il vise à ce que l'Etat, qui permet la mise sur le marché de ces produits, prenne enfin ses responsabilités. » Près de Nantes, Laure Marivain, une ancienne fleuriste qui a perdu sa fille Emmy, ►

**LA PÉTITION, PROPULSÉE  
PAR DES INFLUENCEURS  
ET DES PERSONNALITÉS,  
RASSEMBLE BIEN AU-DELÀ  
DES CERCLES MILITANTS  
HABITUELS.**



↑ Manifestation contre la loi Duplomb, le 8 juillet à Paris.

► atteinte d'un cancer, intoxiquée in utero aux pesticides présents dans les fleurs, s'est elle aussi mobilisée. « La lecture de la proposition de loi m'a mise très en colère : de qui se moque-t-on ? Combien de victimes supplémentaires va-t-il falloir pour qu'on arrête ? » Assise dans les tribunes de l'Assemblée le jour du vote, elle reste marquée par le mutisme des partisans du texte sur la santé publique. « Il est le reflet d'un fossé désormais bien visible entre ce que défend une majorité au Parlement et les attentes de la société », ajoute-t-elle.

#### UN DÉMENTI AU "BACKLASH"

La santé, de fait, est devenue le principal enjeu de la loi alors que le texte déposé par le sénateur LR Laurent Duplomb, ancien représentant de la FNSEA en Haute-Loire, visait à « lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». Outre la réintroduction du pesticide interdit, censurée par le Conseil constitutionnel depuis, la loi facilite la construction d'ouvrages de stockage d'eau ou encore l'agrandissement de bâtiments d'élevage... Mais c'est l'acétamipride, une substance parmi tant d'autres sur le marché, autorisée dans d'autres pays européens, qui a catalysé l'attention. Comme un symbole. Députée écologiste à l'origine de l'amendement interdisant les pesticides néonicotinoïdes, introduit dans la loi biodiversité de 2016, Delphine Batho raconte au « Nouvel Obs » avoir

**“IL FALLAIT S'ATTAQUER À LA LOI DUPLOMB VIA LES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE [...]. CELA CONCERNE TOUTES LES CATÉGORIES SOCIALES.”**

DELPHINE BATHO, DÉPUTÉE ÉCOLOGISTE

alerté très tôt les associations environnementales avec lesquelles elle a noué des liens (Agir pour l'Environnement, Générations futures, Pollinis...). « J'étais alors persuadée qu'il fallait s'attaquer à la loi Duplomb via les enjeux de santé publique plutôt que par un débat sur le modèle agricole pour permettre à la société civile de s'emparer du sujet. Cela concerne toutes les catégories sociales, tous les électors... Il y a la place pour une importante mobilisation. »

Le succès de la pétition a mis en lumière cette montée en puissance des préoccupations de santé environnementale. Elles résonnent avec la progression de certaines maladies comme le cancer, dont nous sommes tous témoins, et avec la dégradation, de plus en plus visible, de l'environnement et ses effets sur la santé (pollution aux PFAS, de l'eau). Les inquiétudes autour des dangers des pesticides ne sont bien sûr pas nouvelles : elles remontent aux années 1960 et à la publication, aux Etats-Unis, du best-seller de Rachel Carson, « Printemps silencieux ». Au début des années 2000, en France, les victimes des pesticides ont pour la première fois des visages : un mouvement social d'agriculteurs émerge et l'Etat reconnaît, peu à peu, plusieurs maladies professionnelles liées aux pesticides. Le combat s'étend quand, à leur tour, les riverains de cultures traitées s'interrogent sur des liens avec leurs problèmes de santé. Aujourd'hui, l'inquiétude a gagné du terrain, que l'on vive ou non près des champs.

Pour l'écologie politique, le front citoyen contre la loi Duplomb est un démenti au « backlash écolo » – cette hostilité aux mesures en faveur de l'environnement – et au défaitisme ambiant. Du côté de la société civile, la promulgation, le 11 août, de la loi Duplomb, même sans l'acétamipride, ne sonne pas l'arrêt de la mobilisation, au contraire. Le 17 septembre, la commission des Affaires économiques devait se pencher sur la pétition, en vue d'un débat dans l'hémicycle. Hélène Laporte, députée Rassemblement national, favorable à la loi, a été nommée rapporteuse. Laurent Duplomb pourrait, lui, revenir avec une nouvelle proposition.

En attendant, avec plus de 600 demandes de ralliement et d'ouverture d'antennes partout en France, le collectif Cancer Colère est en train de se structurer. Les associations et collectifs de victimes liées aux pesticides se sont aussi rapprochés, dans une alliance inédite. Tous se retrouveront le 20 septembre à La Rochelle, « hotspot » de la lutte pour la santé environnementale, pour appeler – de nouveau – à sortir des pesticides. « En tant que malade, cette puissance citoyenne m'a fait un bien extraordinaire : je me suis sentie beaucoup moins seule », témoigne Fleur Bretteau. Laure Marivain partage cette leur d'espoir : « Ça y est, on est en route vers un vrai changement. » ●



↑ Manifestation d'agriculteurs devant l'Assemblée nationale, à Paris, le 26 mai.

# LE GRAND BOND EN ARRIÈRE

**En 2008, dans la foulée du Grenelle de l'environnement, la France s'était fixé un objectif ambitieux : réduire l'usage des pesticides de 50 % en dix ans. Mais depuis, le vent a tourné, comme l'a montré la loi Duplomb**

Par Morgane Bertrand et Sébastien Billard

C'est l'histoire d'une révolution et... d'une contre-révolution. Septembre 2008 : en conseil des ministres, devant Nicolas Sarkozy, le ministre de l'Agriculture, un certain Michel Barnier, lance le tout premier grand plan de réduction des pesticides en France. Baptisé Ecophyto, il prévoit de diminuer de 50 % leur utilisation en dix ans. Un objectif ultra-ambitieux, dans un pays qui

détient le record de consommation des produits phytosanitaires en Europe. Qu'importent les réticences de la Fédération nationale des Syndicats d'Exploitants agricoles (FNSEA), le syndicat majoritaire. « *Le mouvement vers une agriculture durable – moins de pesticides, moins d'eau, plus d'attention à la terre – est amorcé* », assume le ministre.

Hélas, dix-sept ans plus tard, c'est la gueule de bois pour tous ceux qui y ont cru. Les indicateurs sont au rouge : l'usage des pesticides n'a jamais vraiment baissé. Et les velléités écologistes de la droite se sont envolées : les parlementaires LR viennent de tenter de réintroduire, avec la loi Duplomb, un néonicotinoïde à la toxicité pourtant avérée, l'acétamipride. « *En 2008, une révolution culturelle semblait s'être ▶*

► opérée sur la nécessité de s'affranchir de notre dépendance aux produits phytosanitaires. Nous sommes désormais face à une contre-révolution culturelle », analyse le député socialiste Dominique Potier, rapporteur d'une commission d'enquête sur les raisons de l'échec des plans Ecophyto, sidéré par ce grand retournement. Comment en est-on arrivé là ? De Hulot à Duplomb, chronologie d'une promesse non tenue.

Cela paraît loin. En 2007, le Pacte écologique du très populaire Nicolas Hulot a placé le climat et la biodiversité au cœur de la campagne présidentielle. Arrivé à l'Élysée, Nicolas Sarkozy confie à Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat chargé de l'Ecologie, le soin d'organiser le Grenelle de

demain, productive et respectueuse de l'environnement », estime Christian Huyghe, ex-directeur scientifique agriculture à l'Institut national de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (Inrae). Il choisit aussi d'étendre les prérogatives de l'Agence nationale de Sécurité sanitaire (Anses), à qui sont confiées l'évaluation des pesticides et la délivrance des autorisations de mise sur le marché. En 2015, une seconde mouture du plan Ecophyto, plus aboutie, est lancée. Dans la foulée, la France décide d'interdire les insecticides néonicotinoïdes, qui mettent en danger les pollinisateurs.

Ce dynamitage des « verrous » du système agricole français sera de courte durée. Lorsque Emmanuel Macron arrive à l'Élysée en 2017, l'ambition semble inchangée. Il est parvenu à enrôler Nicolas Hulot – encore lui ! –, et s'engage, dans un discours resté célèbre, à Rungis le 11 octobre 2017, à protéger le revenu des agriculteurs, encouragés à monter en gamme et à produire bio – donc sans pesticides. La même année, le nouveau chef de l'Etat annonce que le glyphosate, classé cancérigène par le Centre international de Recherche sur le Cancer (Circ), sera interdit en France « au plus tard dans trois ans ». Une promesse osée : cet herbicide, qui est le plus utilisé au monde, est omniprésent dans nos champs.

Mais ce volontarisme politique s'arrête net en 2018, quand Hulot quitte avec fracas le ministère de la Transition écologique. Parmi les raisons de son départ, des mois de tensions avec son homologue de l'Agriculture, Stéphane Travert, sur... l'avenir du glyphosate. L'année suivante, Emmanuel Macron renonce à en finir avec l'herbicide. La première d'une longue série de faveurs concédées au monde agricole.

Mais tout bascule vraiment en février 2022, quand la Russie envahit l'Ukraine. « Les défenseurs des phytos ont saisi l'occasion pour lancer une

charge contre l'agroécologie », raconte Dominique Potier. Face au grand désordre des marchés et à l'inflation, un mot d'ordre s'impose dans le monde agricole : il faut produire sans entrave, pour garantir notre « souveraineté alimentaire ». « La France a une responsabilité : celle de nourrir son peuple et, au-delà, de contribuer à nourrir le monde », lance le ministre de l'Agriculture de l'époque, Julien Denormandie.

### COLÈRE DES CAMPAGNES

Une aubaine pour le sénateur Laurent Duplomb, qui exprimait sa préoccupation pour la « compétitivité de la Ferme France » quelques mois plus tôt, au point de lancer une mission d'information. Ses conclusions, présentées en septembre 2022, donnent lieu à une proposition de loi qui, déjà, entend réduire le pouvoir de l'Anses, en autorisant le ministre de l'Agriculture à passer outre aux décisions de l'agence, pour autoriser la mise sur le marché des pesticides. Le texte n'est voté que par le Sénat, mais le « backlash » est enclenché. En 2023, c'est au tour de Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture, de tirer sur l'Anses, lors du congrès de la FNSEA. « Le retournement est en germe, et la crise agricole va faire tomber les dernières digues », analyse François Dedieu, sociologue à l'Inrae.

Pour éteindre la colère des campagnes, Gabriel Attal, nouveau Premier ministre, décide en janvier 2024 de souscrire aux demandes de la FNSEA et de sacrifier le plan Ecophyto. Le dispositif est temporairement suspendu, puis le Nodu – indicateur utilisé depuis 2008 pour évaluer notre consommation de pesticides – est abandonné, au profit de celui employé par nos voisins européens, moins exigeant. « La crise agricole, qui était au départ un sujet économique, de revenus, a été transformée en un mouvement contre l'écologie », regrette Dominique Potier. La loi Duplomb marque le désolant aboutissement de ce processus. ●

## “LA CRISE AGRICOLE, SUJET ÉCONOMIQUE, A ÉTÉ TRANSFORMÉE EN UN MOUVEMENT CONTRE L'ÉCOLOGIE.”

DOMINIQUE POTIER, DÉPUTÉ SOCIALISTE

l'environnement. C'est de ce grand raout que sort le plan Ecophyto... dont l'impact symbolique ne va pas vraiment se traduire dans les faits. Bien au contraire, puisque, entre 2009 et 2013, la France enregistre une augmentation de la consommation de pesticides de 5% !

### VOLONTARISME POLITIQUE

Il faut attendre Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture de François Hollande entre 2012 et 2017, pour voir des lignes bouger. Comprenant que l'on ne pourra pas réduire l'utilisation des pesticides sans changer en profondeur la façon de produire, le socialiste mise sur l'agroécologie. « Le Foll est le premier à porter une loi d'orientation agricole qui dessine une vision nouvelle de l'agriculture de

# AGENCES SOUS SURVEILLANCE

**Depuis des mois, plusieurs entités publiques subissent les attaques répétées d'une partie du monde agricole et de politiques. Parmi les plus ciblées : l'Anses, le "gendarme des pesticides"**

Par Sébastien Billard et Bérénice Rocfort-Giovanni

La menace, brandie en mars dernier, n'est pas passée inaperçue dans l'univers feutré des agences de l'Etat. Alors qu'il est auditionné par la commission des affaires économiques et du développement durable de l'Assemblée nationale, Benoît Vallet, le président de l'Agence nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses), se fait soudain grave face aux députés : si l'indépendance de l'agence venait à être rognée, comme le laisse craindre la version de la loi Duplomb alors en discussion, il n'aurait d'autre choix que de partir. La raison de ce *casus belli* ? En plus de la très décriée réintroduction de l'acétamipride, le texte prévoit la création d'un conseil d'orientation pour la protection des cultures. Une entité dans laquelle agriculteurs et fabricants pourraient siéger... et donc influencer les travaux du « gendarme des pesticides ». Ce qui serait « *antidéontologique* », met en garde ce médecin de formation, passé par la Direction générale de la Santé (DGS).

Benoît Vallet n'a finalement pas eu à démissionner. Après de longues discussions, la mesure ne figure pas dans la version finale de la loi Duplomb. Mais l'inquiétude n'a pas tout à fait disparu dans les couloirs de l'Anses, installée à Maisons-Alfort (Val-de-Marne). La publication d'un décret gouvernemental le 10 juillet, deux jours après l'adoption définitive du texte, est venue rappeler au personnel qu'il demeure sous ►

→ Audition le 25 mars à l'Assemblée nationale de Benoît Vallet, directeur général de l'Anses, sur la situation de l'agence et son action à sa tête.



► étroite surveillance. Il introduit une « *procédure de priorisation des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques* ». En clair, l'agence devra prendre en compte les priorités établies par le ministère de l'Agriculture, lorsqu'elle établira son calendrier de travail. De quoi permettre au politique d'exercer une pression accrue sur elle.

### TIRS NOURRIS

En cette période de backlash écolo et de disette budgétaire, l'Anses n'est pas la seule agence sous surveillance. Loin de là. Depuis des mois, plusieurs d'entre elles font face à une offensive sans précédent. L'Office français de la Biodiversité (OFB) et l'Agence de la Transition écologique (Ademe) ont essuyé les tirs nourris de la droite et de l'extrême droite. Santé publique France (SPF), garante de la surveillance épidémiologique et des politiques sanitaires, est pour sa part sous le coup d'une intervention de l'Inspection générale des Affaires sociales (Igas), en vue d'une réorganisation de ses différentes directions et d'un transfert de « *tout ou partie des missions [de l'agence] à d'autres entités publiques* ». Hasard (ou non) du calendrier, elle vient d'achever avec l'Anses la rédaction d'une étude très attendue, « PestiRiv », qui vise à mesurer l'imprégnation par les pesticides des riverains à proximité



de parcelles viticoles. « *On observe une volonté d'internaliser, au sein de l'Etat et des ministères, un certain nombre de missions de Santé publique France* », commente Florence Canoui-Poitrine, médecin et présidente du Collège universitaire des Enseignants de Santé publique (Cuesp). Ce qui pose, ici aussi, la question de son indépendance : « *Le lien entre le sanitaire et le politique est problématique quand, par exemple, le gouvernement, sous le poids des lobbys viticoles, fait pression pour que Santé publique France ne participe pas au Dry January [une opération de prévention qui vise à cesser sa consommation d'alcool en janvier, NDLR].* »

Mais c'est probablement à l'Anses que la remise en cause de ce principe est la plus frontale. Si l'agence est l'objet de tant de crispations, c'est qu'elle dispose depuis 2015 d'un pouvoir énorme : à l'évaluation des produits phytosanitaires est venue s'ajouter la délivrance des autorisations de mise sur le marché de ces produits (AMM). C'est elle, et elle seule, qui décide si un insecticide, un herbicide ou un fongicide,

↑ L'Office français de la Biodiversité (OFB) figure aussi parmi les agences attaquées par la droite et l'extrême droite. Ci-dessus, un agent de l'OFB au-dessus du parc départemental de l'Esteron (Alpes-Maritimes), en 2022.

→ Hostiles à l'Institut national de la Recherche agronomique (Inrae), des agriculteurs construisent un mur devant l'entrée de son siège à Paris, en novembre 2024.

**“CONSIGNE NOUS A ÉTÉ DONNÉE DE PONDÉRER NOTRE COMMUNICATION SUR LES TRAVAUX MENÉS SUR LES PESTICIDES ET LA VIANDE, POUR NE PAS CRISPER D'AVANTAGE LE MONDE AGRICOLE.”**

UN CADRE DE L'INRAE

peut être commercialisé – elle examine environ 2 000 demandes par an. C'est elle aussi qui peut ordonner leur retrait en cas de dangerosité avérée. Des prérogatives aux lourds enjeux sanitaires et économiques, autrefois dans les mains du ministre de l'Agriculture. « Stéphane Le Foll, quand il était ministre, avait transféré cette compétence à l'Anses afin d'offrir de meilleures garanties contre la collusion d'intérêts pouvant exister entre le ministère de l'Agriculture et les intérêts des filières agricoles », décrypte le sociologue François Dedieu, chercheur à l'Institut national de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (Inrae).

Le décret publié début juillet n'est en réalité que le dernier rebondissement d'une longue série pour cette agence qui, depuis sa création en 2010, se trouve entre le marteau et l'enclume, essayant des critiques de tous les bords. Comme celles des scientifiques et des ONG de défense de l'environnement, qui jugent ses procédures d'évaluation des pesticides défaillantes. Dans une décision inédite rendue le 3 septembre dernier, la cour administrative d'appel de Paris leur a donné raison. Elle estime que l'Anses « a commis une faute, en ne procédant pas à l'évaluation des produits phytopharmaceutiques au vu du dernier état des connaissances scientifiques »... et la somme de procéder à « un réexamen des autorisations de mise sur le marché déjà délivrées ». Un chantier potentiellement titanesque.

Mais ce sont surtout celles des syndicats agricoles, et de leurs relais politiques, qui se sont intensifiées ces derniers mois. Eux la jugent au contraire trop sévère : ils lui reprochent d'interdire des pesticides

sans tenir compte de leurs besoins. En novembre 2024, une poignée d'agriculteurs sont venus construire un mur symbolique devant ses locaux pour exprimer leur colère. Dans ce combat, ils peuvent compter sur une figure de poids : le sénateur LR Laurent Duplomb, dont l'Anses est une vieille obsession. En 2023 déjà, cet éleveur avait tenté de la mettre au pas dans une proposition de loi. Le texte – qui n'a pas été adopté – entendait autoriser le ministre de l'Agriculture à passer outre les décisions de l'Anses en matière d'autorisation de mise sur le marché.

### PRESSION SUR LES CHERCHEURS

Cet ancien président FNSEA de la chambre d'agriculture de Haute-Loire n'est plus le seul à porter des coups. En 2023 toujours, le ministre de l'Agriculture lui-même, Marc Fesneau, a lâché l'agence en lui demandant de revenir sur son intention d'interdire le S-métolachlore, un herbicide responsable d'une contamination importante des nappes phréatiques. Un coup de pression lancé depuis... le congrès de la FNSEA, le puissant syndicat agricole. Du jamais-vu. « Le ministère de l'Agriculture cherche à retrouver ses anciennes prérogatives sur la gestion des pesticides », observe François Dedieu.

La pression ne s'est pas seulement accentuée sur les agences, elle vise également les chercheurs. En pointe sur la question des alternatives aux pesticides, l'Inrae vient de vivre une année elle aussi tumultueuse. En novembre 2024, le même jour que pour l'Anses, un groupe d'agriculteurs a muré symboliquement son siège parisien, avec cette inscription : « A vendre, ne sert plus à rien – Bail à céder – Economie réalisée : 1,1 milliard d'euros [le budget de l'institut] ». Quelques semaines plus tôt, Laurent Duplomb n'avait pas ménagé son PDG, Philippe Mauguin, lors de son audition par le Sénat. Après avoir qualifié l'institut de « dogmatique » et mis en doute son utilité, le parlementaire s'en était pris à l'une des scientifiques de l'Inrae, la toxicologue Laurence Huc, taxée de « militante ». Sa faute, aux yeux du sénateur ? Avoir dénoncé les conséquences du recours massif aux pesticides et rappelé qu'il existe d'autres moyens que la chimie pour protéger les cultures.

« On vit un moment trumpien de fortes tensions autour de la science, qui est attaquée parce qu'elle ne dit pas ce que certains aimeraient entendre », s'inquiète un cadre de l'Inrae. Selon lui, ce climat a déjà des effets très concrets, tout aussi préoccupants qu'aux Etats-Unis mais plus « insidieux ». « Consigne nous a été donnée de pondérer notre communication sur les travaux menés sur les pesticides et la viande, pour ne pas crispier davantage le monde agricole. » Un appel à la prudence de bien mauvais augure. ●

